



# NOTE DE RENTREE AUX PARENTS DES ELEVES DU COLLEGE PAUL EMILE VICTOR

## RENTREE SCOLAIRE 2017

Les élèves de 6<sup>ème</sup> seront accueillis *lundi 4 septembre* de 8h00 à 17h00.

Ils devront être munis **uniquement** d'une trousse, d'un agenda et d'un cahier de brouillon. Ils n'auront pas cours le mardi 5 septembre et reprendront le mercredi 6 septembre selon leur emploi du temps.

Les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, devront être présents *mardi 5 septembre* de 8h00 à 17h00.

L'emploi du temps sera appliqué à partir de 10h00.

Les emplois du temps seront provisoires jusqu'au vendredi 22 septembre inclus. Les emplois du temps définitifs prendront effet le lundi 25 septembre.

## FORMALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

Nous vous rappelons qu'une attestation d'assurance doit être fournie au collège. En effet, elle est indispensable pour la participation de vos enfants aux sorties pédagogiques et à certaines activités prévues par le collège. Une couverture large est nécessaire avec 2 clauses :

- **responsabilité civile** : si l'enfant provoque un dommage
- **individuelle accidents corporels** : si l'enfant est victime

## PRET DE MANUELS SCOLAIRES

Les familles sont responsables des manuels scolaires. Les livres seront recouverts et les noms et prénoms des élèves écrits sur le livre. Toute dégradation ou perte, sera facturée à la famille (règlement intérieur).

## DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du **LUNDI 4 SEPTEMBRE** pour les 6<sup>ème</sup> et du **MARDI 5 SEPTEMBRE** pour les autres classes. L'inscription à la demi-pension est annuelle. Aucun changement de situation : demi-pensionnaire ou externe ne sera accepté en cours d'année, sauf circonstances exceptionnelles. Il est rappelé aux familles que l'inscription à la demi-pension n'est pas un droit et que toute indiscipline pourra amener une exclusion temporaire ou définitive. Le règlement de la demi-pension est joint à ce dossier.

## VIE AU COLLEGE

### **Rappel :**

Les élèves doivent être habillés correctement, sans excentricité ni provocation. Pas de pantalons déchirés, de shorts, de jupes trop courtes etc... (Règlement intérieur).

L'introduction au collège de tabac, objets dangereux ou étrangers à l'enseignement (**téléphone portable..**) n'est pas autorisée et pourra donner lieu à sanction (cf. le règlement intérieur).

Le règlement intérieur, la charte du collégien et la charte informatique sont insérés dans le carnet de liaison. Ils doivent être lus et signés par l'élève et ses parents.  
Inscrire un enfant au collège *c'est s'engager à les respecter*. L'élève doit toujours venir avec son carnet de liaison.

## CONTACT PROFESSEURS, FAMILLES, ADMINISTRATION

Les réunions de rentrée se dérouleront par niveau selon le calendrier suivant :

Classes de 6<sup>ème</sup> : le lundi 4 septembre 2017 à 18h00  
Classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : le mardi 5 septembre 2017 à 18h00

**Les Professeurs Principaux vous remettront les carnets de liaison de vos enfants.**

En-dehors de ces réunions, des rencontres avec les professeurs sont prévues au cours de l'année scolaire, notamment pour la remise des bulletins.

Ces échanges avec l'équipe éducative sont indispensables pour la réussite de votre enfant. Pour ces contacts et pour une information rapide il est nécessaire de nous donner un numéro de téléphone (actualisé) et si possible une adresse internet.

## ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les parents sont représentés au Conseil d'Administration du collège. Les élections auront lieu dans le courant du mois d'octobre 2017. Ces parents vous représentent au sein de l'établissement, il est donc important que vous les sollicitiez.

## REPRESENTANTS DES PARENTS AUX CONSEILS DE CLASSE

Une fois par trimestre deux parents participent aux conseils de classe. Ils rédigent un compte-rendu auquel vous pouvez avoir accès sur la page Web de l'association des parents d'élèves.

La Principale,  
**N. LABASTE**